

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, Maire.

Étaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, M. Michel SLOMIANY adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, M. Christophe BELOT, Mme Sandrine BILLOIR, M. Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW, M. Michel BISIAUX, M. Pierre BOUREL, Mme Claire-Marie DUREUX

Étaient absents excusés : Mme Delphine TOFFIN, Mme Mathilde MASCRET, M. Arnaud LEPROHON, Mme Anne DE RENTY, Mme Nathalie LURKA

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Anne DE RENTY donne procuration à M. Michel SLOMIANY, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Guy COQUELLE, Mme Mathilde MASCRET donne procuration à Mme Mathilde MANIA

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 18

de votants : 22

Date de convocation :

Le 8 Mars 23

Publiée le : 15 mars 23

23.08 – Demandes de subvention au département au titre de l'A.M.P, de l'A.S.R.D.A et de l'A.P.C.D pour des opérations de voiries 2023

M. le Maire expose au conseil municipal que certaines opérations de la programmation de travaux de voirie 2023 sont éligibles à différents titres et pour partie à des subventions départementales :

Au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 :

- La sécurisation de RD 29, rue de Noyelles selon les recommandations du service voirie du département du Nord

Montant du projet H.T	Montant attendu
55 020.00 €	11 412.50 €

- La modification du sens de circulation et la création de chaucidou en centre-ville

Montant du projet H.T	Montant attendu
21 589.38 €	3 383.70 €

- La création de 3 plateaux voie d'Hermennne

Montant du projet H.T	Montant attendu
-----------------------	-----------------

24 529.50 €	18 397.12 €
-------------	-------------

Au titre du dispositif d'aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération

- La sécurisation de RD 29, rue de Noyelles selon les recommandations du service voirie du département du Nord

Montant du projet H.T	Montant attendu
55 020.00 €	28 812.50 €

Au titre de l'accompagnement de la politique cyclable départementale

- Sécurisation de la circulation cyclable en périphérie de l'école Charles De Gaulle

Montant du projet H.T	Montant attendu
127 768.76 €	50 000 €

- La modification du sens de circulation et la création de chaucidou en centre-ville

Montant du projet H.T	Montant attendu
21 589.38 €	2 610 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** M. le Maire à déposer des demandes de subvention au conseil départemental du Nord au titre de l'A.M..P, de l'A.S.R.D.A et de l'A.P.C.D pour les projets susmentionnés.

Pour copie conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 23-08, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.